

Réponse au postulat de Madame Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises »

Rapport - préavis n° 2011/58

Lausanne, le 26 octobre 2011

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du Rapport - préavis

Le présent rapport-préavis répond à un postulat déposé¹ par Madame Adèle Thorens Goumaz demandant à la Municipalité de procéder à une étude sur l'utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable lors des manifestations, ainsi qu'au sein de l'administration communale lausannoise.

De l'étude menée sur plusieurs années², la Municipalité conclut que la vaisselle compostable, loin d'être la panacée, comporte au contraire des inconvénients qui rendent son utilisation peu intéressante du point de vue du développement durable. A l'inverse, la vaisselle consignée, en particulier les gobelets, présente un véritable intérêt et une mise en œuvre dont la gestion est relativement aisée, comme l'ont démontré différentes manifestations en Suisse, mais également à Lausanne.

Concernant l'utilisation de vaisselle compostable au sein de l'administration communale, le bilan est le même que ci-dessus, la mise en place d'une logistique de produits recyclables se révélant complexe, d'un avantage écologique discutable et des filières pérennes n'existant pas pour tous les types de matériaux.

La Municipalité soutient par conséquent l'utilisation de vaisselle consignée en plastique dur dans le cadre des manifestations publiques et celle de vaisselle traditionnelle (en verre ou porcelaine) dans le cadre de l'administration communale (cafétérias), sauf pour les fontaines à eau pour lesquelles la solution qui aurait le meilleur bilan écologique, en ce qui concerne leur utilisation par des visiteurs, serait celle des gobelets en carton recyclé.

Enfin, il est précisé que la question touchant aux services de l'administration communale sera reprise à un niveau plus global dans le cadre d'un préavis relatif à la mise en œuvre par Lausanne des principes du développement durable qui sera prochainement soumis par la Direction de l'administration générale à votre Conseil. Ce préavis traitera en outre de certains aspects de la durabilité des manifestations, au-delà du seul problème des déchets. Ses propositions seront formulées en termes généraux, des plans d'action détaillés devant intervenir ultérieurement.

¹ BCC 2005-2006, T. I, p.206

² BCC 2005-2006, T. II, p. 665 ; BCC 2008-2009, T. I, p. 587 ; BCC 2009-2010, T. I, p.817

2. Vaisselle compostable

2.1 Définition et écobilan

Le qualificatif « compostable » signifie qu'un matériau est biologiquement dégradable, en une durée qui peut varier en fonction du type de matériau dont il est composé et d'éventuels autres auxquels il serait mélangé lors de la phase de dégradation.

Divers écobilans ont été réalisés sur les différents types de vaisselle existants. Citons en particulier, un document intitulé « Aide à la décision à l'intention des organisateurs de fêtes sportives et de manifestations publiques : comment choisir la vaisselle la plus écologique » édité en collaboration entre Swiss Olympic Association (SOA) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)³.

Celui-ci met notamment en lumière le fait que les effets positifs du compostage sont très faibles par rapport à l'élimination dans une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), qui est de surcroît productrice d'énergie (chauffage ou électricité). Les principaux paramètres à cet égard sont la charge environnementale lors de la fabrication et, plus encore, la consommation de matières.

2.2 Gobelets compostables⁴

SOA et l'OFEV soulignent également que, la charge environnementale des gobelets compostables n'étant en général guère plus faible que celle des gobelets jetables classiques de bonne qualité, leur utilisation n'est pas à recommander spécialement.

De plus, le compostage impose de trier les déchets, ce qui requiert le plus grand soin et prend beaucoup de temps. Sur les sites de manifestations, il est pratiquement impossible d'éviter un mélange avec des déchets non compostables. Résultat: il n'est pas rare qu'une grande partie des gobelets finissent avec les autres déchets et soient incinérés dans une UIOM.

Pour ces raisons, si le recours aux gobelets réutilisables n'est pas possible, il est recommandé d'opter pour des gobelets jetables en carton recyclé (et non à base de fibres vierges), dont la charge environnementale est la moins élevée dans cette gamme de produits.

3. Vaisselle réutilisable

3.1 Résultats d'écobilans

Les résultats présentés par SOA et l'OFEV (voir point 2. ci-dessus) indiquent clairement que la vaisselle réutilisable l'emporte presque toujours sur la vaisselle jetable. L'écobilan est d'autant plus positif si :

- les produits de nettoyage sont exempts de phosphates;
- les trajets sont raisonnablement proportionnels à la quantité de vaisselle transportée;
- les pourcentages de casse et de retour sont respectivement faibles (moins de 3 %) et élevés.

En outre, une étude menée par deux étudiants en master à l'EPFL⁵ tend à démontrer que même des gobelets qui seraient fabriqués en PET recyclé et pourraient être traités par le biais de la filière des bouteilles en PET peineraient à atteindre un écobilan plus favorable que celui des gobelets réutilisables⁶.

3.2 Système traditionnel (verres, tasses en porcelaine)

L'utilisation de verres et de tasses en porcelaine est recommandée pour les tentes, les terrasses, les buvettes, les restaurants et les cantines. Il faut toutefois que le risque de casse soit faible, ce qui est en général le cas lorsque les emplacements sont aménagés avec tables et bancs, ainsi que dans les bars situés un peu à l'écart

³ Swiss Olympic Association, Office fédéral de l'environnement, *Recommandations à l'intention des organisateurs de fêtes sportives et de manifestations publiques: comment choisir la vaisselle la plus écologique*, Berne, 2006.

⁴ Swiss Olympic Association, Office fédéral de l'environnement, op.cit., pt 4.1.5.

⁵ Guillaume GRANDCHAMP, Luc GIGER, *Analyse de cycle de vie ; Gobelets jetables, réutilisables, recyclables*, Projet SIE, Master III, Faculté ENAC, EPFL, Lausanne, 2009.

⁶ « Pour qu'il [NDLR le gobelet recyclable] devienne préférable au gobelet réutilisable, il faudrait atteindre 80% à 90% de matière recyclée dans sa fabrication et que le nombre de réutilisations des gobelets réutilisables baisse à 50. » Guillaume GRANDCHAMP, Luc GIGER, op. cit.

de la foule. En Suisse, de nombreuses entreprises louent de la vaisselle réutilisable traditionnelle, si bien que les distances sont courtes pour la transporter vers la majorité des sites de manifestations.

3.3 Gobelets réutilisables en polypropylène (PP)

Le recours aux gobelets incassables en PP est particulièrement conseillé lorsque le risque de casse est élevé ainsi que pour les manifestations de grande envergure (festivals en plein air, stades, halles de sport, fêtes de rue). Après utilisation, les gobelets sont remis dans les caisses et repris par les fournisseurs qui se chargent du nettoyage. Pour des questions de logistique, leur utilisation n'est pas intéressante en dessous de 2'000 pièces, ce qui correspond à une manifestation réunissant au minimum 500 à 1'000 personnes (en fonction de la consommation).

L'écobilan se fait d'autant plus positif si :

- les produits de nettoyage sont exempts de phosphates;
- les distances maximales de transport (rayon) pour respectivement 1'000, 5'000 et 10'000 gobelets avoisinent les 15 à 50 km, 70 à 200 km, 150 à 400 km ;
- la restitution des gobelets par les consommateurs est garantie par la perception d'une consigne (p. ex. deux francs) ;
- une bonne organisation logistique est mise en place (monnaie, information à la clientèle, etc.).

3.4 Principe de consigne

L'objectif est d'atteindre un nombre de réutilisations maximum des gobelets mis en circulation. Ceci nécessite d'une part l'utilisation d'un matériau suffisamment résistant pour permettre un grand nombre de réutilisations et d'autre part la mise en place d'un système incitatif favorisant le retour des gobelets à des points de collecte. Pour ce faire, des gobelets en plastique rigide (PP) sont substitués aux gobelets classiques. Plus épais que les autres, ils permettent d'être conservés tout au long de la soirée par leurs utilisateurs. Si la manifestation se déroule sur plusieurs jours, ils peuvent être lavés comme des verres. Ils peuvent même être réutilisés pour plusieurs manifestations ou, en cas de marquage des gobelets à l'effigie de la manifestation, d'une année sur l'autre.

Afin de garantir qu'ils soient ramenés (ou éventuellement conservés comme souvenir), et non pas jetés par terre, ces gobelets sont consignés. Lors de l'achat de sa première boisson, le visiteur achète son gobelet en payant par exemple deux francs supplémentaires, qu'il aura la possibilité de se faire rembourser à tout moment. S'il souhaite changer de boisson en cours de soirée, il a la possibilité d'échanger son verre en tout temps.

Selon le souhait de l'organisateur de la manifestation, les gobelets peuvent être personnalisés, colorés ou sérigraphiés. Il peut également y être apposé le logo d'éventuels partenaires financiers.

L'introduction d'une consigne a l'avantage d'éviter la dispersion des déchets sur les lieux de la manifestation. La propreté de ces derniers serait d'autant plus facilement maintenue si les organisateurs instaurent également un système de consigne pour les autres contenants, comme les barquettes à usage unique, les bouteilles en PET ou les canettes, par le biais de jetons (lors de l'achat, une consigne est prélevée et un jeton est donné au visiteur en même temps que sa boisson ou sa nourriture ; lorsqu'il ramène le contenant vide et le jeton, sa consigne lui est restituée) ou d'un marquage spécifique du contenant permettant d'éviter que des mêmes contenants acquis hors du site de la manifestation n'y soient rendus en échange du montant de la consigne.

Il y a toutefois lieu de relever que de tels systèmes engendrent un surcroît de logistique et un surcoût pour les organisateurs par rapport aux gobelets jetables classiques, ordinairement fournis gratuitement par le distributeur de boissons.

3.5 Conclusions

L'option la plus respectueuse de l'environnement est l'utilisation de vaisselle réutilisable, que celle-ci soit en verre ou porcelaine (sites où le risque de casse est faible) ou en plastique PP (festivals, manifestations sportives, etc.).

Si le recours à la vaisselle réutilisable n'est pas possible (par exemple pour des questions de sécurité), l'alternative à usage unique la plus intéressante (écobilan le plus favorable) reste le carton recyclé (pas de fibres vierges).

4. Manifestations

4.1 *Soutien lausannois à l'utilisation de gobelets réutilisables*

Plus de trois mille manifestations d'envergures très diverses ont lieu chaque année à Lausanne, la majorité d'entre elles ayant actuellement recours à de la vaisselle (essentiellement des gobelets) jetable.

Toutefois, il convient de souligner que la commune de Lausanne a activement soutenu pendant plusieurs années des manifestations d'importance locale ou régionale qui faisaient œuvre de pionniers en Suisse romande en utilisant des gobelets réutilisables consignés. Ce soutien a débuté en 2005 déjà en faveur du festival Balélec, qui en a bénéficié jusqu'en 2008. En 2006, cette opération a été étendue au festival « Label Suisse » et, en 2007, aux « 20 km de Lausanne ». Le taux de « perte » des gobelets (gobelets non retournés, volontairement ou involontairement) pour ces trois types de manifestations s'est avéré être comparable, avoisinant les trois à quatre pour cent.

Le recours à la consigne de gobelets lavables et réutilisables a eu comme conséquences une diminution des déchets générés par ces manifestations et l'amélioration de la propreté en général. En outre, ces opérations ont été bien perçues par les organisateurs et par la population, certains festivaliers appréciant même de pouvoir emporter un « souvenir » en rentrant chez eux.

4.2 *Paléo Festival*

Malgré le fait qu'il ne s'agisse pas d'une manifestation lausannoise, l'expérience du Paléo est intéressante à citer car elle illustre ce qui se fait depuis des années déjà en Suisse alémanique, ainsi qu'en raison de son ampleur : 520'000 gobelets commandés, un investissement de CHF 300'000.- et des frais de fonctionnement de CHF 50'000.- par édition, deux machines à laver et une machine à sécher avec un rendement d'environ 6'000 gobelets lavés par heure (de 9h00 à 23h00), 80 bénévoles engagés pour assurer le lavage et l'approvisionnement des bars. Paléo espère pouvoir rentrer dans ses frais après trois éditions.

On peut relever que l'expérience de Paléo a été initiée en 2009 suite à notre partage d'observations, en particulier après le test effectué avec Balélec depuis 2005. Le bilan de la première édition a été jugé satisfaisant, également par les bars, même si ce concept leur a donné plus de travail dans un premier temps. Les festivaliers ont bien adhéré également, avec une faible part d'insatisfaits (environ 10%). La tendance positive s'est largement confirmée en 2010, le site de la manifestation étant globalement plus propre qu'avant l'introduction du concept. Le volume de déchets incinérables produits a baissé en 2009 (-2.8% ; production moyenne de 852 g. de déchets par personne) et en 2010 (-5.2% ; production moyenne de 803 g. de déchets par personne), alors qu'il augmentait régulièrement les années précédentes (à mettre en relation avec l'augmentation constante du nombre de festivaliers : 250'000 en 2003, 285'000 en 2007, 300'000 en 2010).

4.3 *Festival de la Cité*

Pour la deuxième année consécutive en 2011, le Festival de la Cité a imposé les gobelets réutilisables aux dix-sept bars extérieurs, qui ont tous joué le jeu. Sur l'ensemble de ces bars, 136'000 gobelets ont été livrés et 127'134 gobelets ont été retournés, ce qui équivaut à moins de dix pour cent de « perte ».

Les déchets évacués ont diminué de près de 33% par rapport à 2008. Suite au « raccourcissement », dès 2010, du Festival de la Cité (six jours au lieu de huit), il est difficile de déterminer quelle est la part imputable à l'introduction des gobelets réutilisables, mais il y a lieu de souligner que les festivaliers ont globalement relevé une impression que les rues étaient plus propres. Cela est corroboré par les chiffres relatifs au traitement des déchets, démontrant qu'un gros effort de tri a été effectué puisque le volume des déchets incinérables générés par le Festival de la Cité a diminué de près de deux fois entre 2008 et 2011.

4.4 *Conclusions*

La participation active de tous les acteurs est essentielle à la viabilité et à la réussite du concept. Les expériences réalisées démontrent cependant que l'utilisation de vaisselle (essentiellement des gobelets) consignée a un réel impact positif sur le volume des déchets incinérables produits par les manifestations et sur l'amélioration de la propreté de manière générale dans ce cadre. Elles ont également prouvé que le public est de plus en plus sensible aux aspects écologiques et qu'il adhère naturellement à des démarches de ce type, même dans le cadre de manifestations d'ampleur comme Athletissima, le Festival de la Cité ou le Paléo Festival.

La récente évolution des faits montre donc que les mœurs évoluent et que l'utilisation de vaisselle consignée - essentiellement de gobelets - tend à se généraliser d'elle-même en Suisse romande, mais aussi dans la région lausannoise. En effet, aujourd'hui, outre une association à but non lucratif locale qui a développé une activité de gestionnaire de vaisselle réutilisable pour les manifestations et est en mesure d'offrir des prestations qui couvrent la totalité du concept (fourniture, lavage, logistique, etc.), on constate le développement d'autres entités. Par exemple, le périmètre de gestion des déchets STRID (Nord vaudois) a mis en œuvre et est actuellement en train de développer une offre de location et de lavage de gobelets réutilisables en collaboration avec une fondation de réinsertion de personnes souffrant de dépendances. Une augmentation de la demande pourrait d'ailleurs favoriser l'éclosion d'autres prestataires de services similaires dans la région et générer une saine concurrence dans ce domaine. Enfin, il y a lieu de remarquer que des alternatives financièrement concurrentielles, bien que moins favorables en termes de bilan écologique pour des raisons évidentes de transport, existent en outre en Suisse allemande ou en France limitrophe.

Enfin, il convient de souligner à ce stade qu'il ne s'agirait aucunement de favoriser un produit particulier dès l'instant où plusieurs ont un écobilan comparable en fonction des circonstances et que la résolution de la problématique des déchets incombe essentiellement aux organisateurs de manifestations.

Eu égard aux éléments développés ci-dessus, la Municipalité souhaite sensibiliser les organisateurs de manifestations qui se déroulent sur le domaine public sur ce point et les inciter à utiliser des gobelets consignés. Elle les encouragera également à introduire un système de consigne spécifique (jeton, marquage ou autre) à même de garantir un taux élevé de retour des contenants recyclables pour le cas où ils prévoiraient en parallèle la commercialisation de boissons en bouteille ou en cannette.

Des mesures d'accompagnement, telles que conseils et fourniture de signalétique pourront, au besoin, être proposées aux organisateurs de manifestations. En effet, il s'agit de s'assurer d'une part de la bonne compréhension et de l'adhésion de ceux-ci et d'autre part de la délivrance d'un message adéquat, cohérent et identique auprès des participants. La Municipalité estime que les ressources actuelles suffisent à assurer ces tâches et ne sollicite pas de crédit spécifique.

A noter que certains services de la Ville – en particulier le service des sports et celui de la culture, organisateurs de manifestations d'ampleur – pourraient avoir besoin de ressources financières spécifiques s'ils décidaient de mettre le concept des gobelets réutilisables en œuvre dans le cadre d'événements qu'ils mettent sur pieds, de façon à montrer l'exemple.

5. Administration communale

5.1 Recensement

Actuellement, une cinquantaine de fontaines à eau sont recensées au sein de l'administration communale, mises en place par quatre fournisseurs différents. Ceci est dû au fait que les commandes ne sont pas centralisées mais laissées au libre choix des services. Étant donné la diversité des fournisseurs trois types de gobelets sont utilisés puisque ceux-ci sont généralement fournis par le fabriquant. La majorité des sites de l'administration communale utilisent des gobelets en polypropylène (PP), quelques sites utilisent des gobelets en polystyrène (PS) et un seul des carafes et des gobelets en verre.

Ainsi, la grande majorité des fontaines sont alimentées avec des gobelets jetables et toutes ne sont pas équipées de collecteurs de récupération. Actuellement, la majorité des gobelets finit donc à l'incinération avec les ordures ménagères.

En outre, la majorité des services communaux mettent à disposition de leurs collaborateurs des cafétérias (boissons chaudes et froides, voire nourriture) utilisant de la vaisselle traditionnelle en porcelaine, dont on a vu plus haut (*cf. points 3.2 et 3.5*) qu'elle reste l'option la plus favorable sous l'angle écologique.

5.2 Actions envisageables

La Ville pourrait organiser une gestion centralisée des fontaines à eaux de façon à pouvoir mettre en place un système cohérent, en imposant au fournisseur choisi à l'issue d'un appel d'offres public l'utilisation du même type de gobelets de façon à pouvoir mettre en place une filière de réutilisation (avec service de lavage) ou de recyclage (PET ou plastique) pérenne. Il pourrait également être envisagé d'utiliser des gobelets en carton recyclé, dont on a vu plus haut (*cf. points 3.2 et 4.5*) qu'ils étaient l'alternative à usage unique à la vaisselle réutilisable la plus intéressante (écobilan le plus favorable).

Dans tous les cas, il conviendrait de limiter l'usage des gobelets jetables au public et d'équiper les fontaines d'un meuble de récupération des gobelets spécifique, sauf si des gobelets en carton recyclé sont utilisés. Les collaborateurs de l'administration devraient quant à eux faire usage de carafes et gobelets en verre ou en plastique dur (lavables).

De plus, il y aurait lieu d'adapter l'équipement des services de nettoyage des locaux de l'administration communale pour une collecte séparée des gobelets (ainsi que de tous les déchets valorisables).

Enfin, il est rappelé que la question touchant aux services de l'administration communale sera reprise dans le cadre d'un préavis relatif à la mise en œuvre par Lausanne des principes du développement durable, au-delà du seul problème des déchets. Ses propositions seront formulées en termes généraux, des plans d'action détaillés devant intervenir ultérieurement. Ce préavis sera soumis prochainement par la Direction de l'administration générale à votre Conseil.

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2011/58 de la Municipalité, du 26 octobre 2011;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte en l'adoptant de la réponse municipale au postulat de Madame Adèle Thorens Goumaz « Pour le remplacement de la vaisselle jetable à usage unique par de la vaisselle consignée ou compostable dans l'administration et lors des manifestations lausannoises » tendant à encourager les organisateurs de manifestations qui se déroulent sur le domaine public lausannois à faire usage de gobelets réutilisables et à introduire une consigne spécifique.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter